

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 22 septembre 2021 à 19 heures

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 17 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Jean ALBARET, Robert BOUDON, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Monique DELFAU, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Sylvie VAISSADE

Représenté : Lucien CAVALIER par Sylvie VAISSADE

Excusés : Michel BOUDON, Jean-Pierre VAISSADE

Secrétaire de séance : Jean ALBARET

### Ordre du jour

- Décisions modificatives
- Passage du budget annexe du Lotissement de la Parro en M57
- Présentation du plan de zonage du PLUI
- Questions diverses

#### ➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

*Les élus valident le compte rendu de la réunion du 30 juillet 2021.*

*(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

#### ➤ Décisions modificatives

→ Budget du service eau et assainissement

Le maire expose que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
211 - 13	Achat terrains + indemnités agricoles	-7000.00	
2156 - 11	pompe réservoir Vayssières-Hautes + raccordement maison DELFAU Robert	5000.00	
2156 - 13	Travaux de mise en conformité des captages	-50790.00	
2156 - 17	Travaux AEP Lieutadès, les Mons ...	28580.00	
203 - 18	Diagnostic assainissement	22000.00	
131 - 17	Subvention d'équipement (DETR 2021)		42090.00
131 - 17	Subvention d'équipement (Budget principal)		-44300.00
<b>TOTAL :</b>		<b>-2210.00</b>	<b>-2210.00</b>

*Le conseil municipal, approuve la décision modificative n°2/2021 du budget du service eau et assainissement de la commune.*

*(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

→ Budget principal

Le maire expose que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6574	Subvention « Fête de la Terre »	150.00	
7472	Participation Région		150.00
		<b>TOTAL :</b>	<b>150.00</b>
		<b>150.00</b>	<b>150.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2041642	Subvention au budget du service eau et assainissement	-44300.00	
2152 - 22	Réparation de voirie	44300.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>150.00</b>
		<b>150.00</b>	<b>150.00</b>

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1/2021 du budget principal de la commune.*

*(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

#### ➤ Passage du budget annexe du Lotissement de la Parro en M57

Le maire rappelle la décision de candidater au passage à la comptabilité M57 à compter du 01/01/2022 pour le budget principal.

Il fait savoir qu'il serait souhaitable de basculer également à la M57 le budget annexe Lotissement de la Parro dès le 1/01/2022, budget actuellement en M14 comme le budget principal et sollicite l'accord du conseil.

*Le conseil municipal donne son accord pour que la nouvelle nomenclature s'applique au 01/01/2022 aux deux budgets communaux tenus en M14 jusqu'en 2021, le budget principal et le budget annexe Lotissement.*

*(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

#### ➤ Présentation du plan de zonage du PLUI

Le maire présente le plan de zonage du PLUI et ouvre le débat.

*Le conseil fait les propositions de zonage suivantes :*

- *Porter en terrains constructibles*

*Le Bourg : parcelle AB88 (1000 m<sup>2</sup> côté route)*

*Les Vayssières-Hautes : parcelle A646 (Bien de section)*

*Les Mons : parcelle C18*

- *Porter en dents creuses*

*Lagarde : parcelle D131*

*La Sauvetat : parcelle A680*

*Les Mazes : parcelles F631 et F635*

- *À l'Hermet les parcelles 571 572 573 et 575 sont portées à tort en zone humide.*

*Le conseil demande la confirmation que la carte communale sera applicable jusqu'en 2023.*

*(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

### ➤ **Questions diverses**

Il est proposé de prévoir la réparation de la porte de la cabane du cimetière.

Voir pour le nettoyage du terrain face à la fontaine (propriété Bouldoire).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 35.

Le Maire

Robert BOUDON,

Jean ALBARET,

Michel BOUDON,  
(Absent excusé)

Lucien CAVALIER,  
(Absent représenté)

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,  
(Absent excusé)

Sylvie VAISSADE,